



L'En'robé

Bulletin d'information des salarié-e-s des cabinets d'avocats n°204

La réunion de la négociation en CPPNI s'est déroulée le 24 juillet 2020. Les points à l'ordre du jour n'étaient pas d'un grand intérêt. Nous avons passé pas moins de 30 minutes sur une réunion décentralisée à Toulon qui coûtera la bagatelle de près de 10 000€. Il y aurait environ 14 personnes qui resteraient pour la plupart, deux jours et trois nuits...

Au regard des multiples dépenses...le président de l'ADDSA s'est interrogé sur la possibilité qu'avait l'association de pouvoir financer ce « voyage d'agrément ». La CFDT n'a pas manqué de répondre qu'il n'y avait qu'à donner moins d'argent aux organisations syndicales...pour le laisser au fonctionnement de la branche. Il faut bien sûr entendre par fonctionnement les multiples voyages sur Paris « aux frais de la princesse ». Une grande avancée sociale ...

Nous avons abordé le projet d'accord de méthode relative à la négociation cher à FO. Cela ne va bien évidemment, rien amener de concret pour les salarié.e.s. On aurait plutôt dû travailler sur l'accord pro A, un accord concernant la formation professionnelle dont nous avons proposé un projet. Mais ce n'est pas la priorité de la majorité des organisations syndicales de salarié.e.s et patronales. A l'évidence, chacun ses priorités.

La lettre de cadrage entre l'actuaire et la branche a été signée par les deux parties. Une réunion est prévue fin août avec l'actuaire pour faire le point afin qu'il puisse commencer sa mission. La CGT avait voté contre. Nous ne pensons pas que ce soit la meilleure façon de travailler avec Kérialis, acteur historique de la branche, à ce jour, ni recommandé, ni labellisé...

Et ce d'autant que la multiplication de courrier CFDT et CFTC à l'ACPR (*le gendarme des Institutions de Prévoyance*) a déclenché un audit. Même si cet audit se passe plutôt très bien...décrédibilisant encore un peu plus ces organisations...qui semblent vouloir la peau de Kérialis, les équipes de cette dernière ont dû faire face à une charge de travail plus importante pour répondre à l'ACPR. Elles auraient pu être mobilisées sur d'autres choses. Mais que voulez-vous ... la bêtise n'a de limite que sa propre incompetence.

Selon le ministère, l'accord salaire devrait être étendu en août. Si c'est le cas...nous ne manquerons pas de vous en informer.

INFORMATION ENADEP

Depuis la prise en main de l'ENADEP par l'administrateur judiciaire, les « putschistes » ne bougent plus le petit doigt. Il semble bien que le chevalier des templiers soit rentré dans ses pénates. Souhaitons qu'il y reste.